Académie de Reims **Ecole maternelle publique *de l'Arc-en-Ciel***

Direction Académique de la Haute-Marne

Fiche de renseignements

Année scolaire						
Niveau						
Classe						
Date et signature(s)						

ELEVE

NOM : _____ NOM d'usage : _____ **Sexe : M ☐ F ☐**

Prénom(s) : _____ / _____ / _____ / _____

Né(e) le : _____ **Lieu de naissance** (commune et département) **:** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

RESPONSABLES LEGAUX

Mère **Nom de jeune fille :** _____ **Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐**

Nom marital (nom d'usage) : _____ **Prénom :** _____

Profession : _____ Code : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

L'élève habite à cette adresse : ☐ oui ☐ non

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____ Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves : ☐ oui ☐ non

Père **Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐**

Nom : _____ **Prénom :** _____

Profession : _____ Code : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

L'élève habite à cette adresse : ☐ oui ☐ non

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____ Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves : ☐ oui ☐ non

Autre responsable légal (personne physique ou morale) **Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐**

NOM : _____ **Prénom :** _____

Nom d'usage : _____ **Organisme :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

L'élève habite à cette adresse : ☐ oui ☐ non

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____ Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves : ☐ oui ☐ non

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les responsables légaux pour la transmission des dossiers scolaires (Circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et pour les élections des parents d'élève puisque chaque parent est désormais électeur et éligible (Note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Nous acceptons que notre enfant soit filmé ou photographié pendant les activités scolaires □ oui □ non

PERSONNE A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Téléphone portable : _____ Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Numéro de poste : _____

INFORMATIONS PERISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui ☐ Non ☐ Garderie matin : Oui ☐ Non ☐

Etude surveillée : Oui ☐ Non ☐ Garderie soir : Oui ☐ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☐

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui ☐ Non ☐ Individuelle accident : Oui ☐ Non ☐

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Je dispose de matériel pour imprimer : Oui ☐ Non ☐

Je dispose d'un accès à Internet (ordinateur ou tablette) : Oui ☐ Non ☐

Nous nous engageons à signaler tout changement modifiant les informations mentionnées sur cette fiche

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur de l'école dans le logiciel de l'Education Nationale, « Base élèves 1er Degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.
Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du Directeur Académique, directeur des services départementaux de l'Education Nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

BASE ELEVES 1er DEGRE

NOTICE D'INFORMATION DESPARENTS D'ELEVES

(Jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'Education Nationale « Base Elèves 1er Degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal Officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er Degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau de cycle en fin d'année scolaire.
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Certaines de ses informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux.
- Adresse des responsables de l'élève.
- Téléphone et courriel des responsables légaux.
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école.
- Informations sur les activités périscolaires.
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident.
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour les photographies).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale